



BAREME A PARTIR DU 1er JUIN 2023

1- HONORAIRE DE TRANSACTION (charge du vendeur)

HABITATION

- De 0 à 55 000 €
Les honoraires sont fixés à 5 000€ TTC Forfaitaire
- Jusqu'à 120 000 €
Les honoraires sont fixés à 9% TTC
- De 121 000 à 150 000 €
Les honoraires sont fixés à8% TTC
- De 151 000 à 200. 000 €
Les honoraires sont fixés à7% TTC

Au-delà de 201. 000€, les honoraires sont fixés à 6% TTC du prix de vente

CAVE, PARKING, GARAGE

Les honoraires sont fixés à 10% T.T.C. du prix de vente avec un minimum de 3.500 €

2- HONORAIRES DE LOCATION VIDE ET MEUBLE

(Hors location saisonnière)

Honoraires à la charge de du locataire :

Honoraires de visite de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 10 €/m²

Honoraires d'état des lieux : 3 € / m²

Honoraires à la charge du bailleur :

1 mois de loyer nu ventilés entre :

Les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visite de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail et les honoraires d'état des lieux

En cas de rupture de mandat de gestion : 3 € / m² (pour état des lieux de sortie)

3-HONORAIRES DE GESTION

Honoraire de gestion7 ou 9 % TTC selon barème ci-dessous

Assurance de garantie de loyers impayés.....3% TTC* (2023)

*Frais de dossier et de gestion inclus

Achat - Vente - Location

SARL au capital de 7.500 € - 531 715 472 R.C.S. Cannes - Carte Professionnelle : Transaction et Gestion n°CPI 0605 2018 000 027 par la CCI de Nice

Cote d'Azur - Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS - Transactions avec réception de fonds - Banque : Monte Paschi - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL		Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	7%		9%	
En % HT de l'encaissement	5,83 %		7,5%	
Mise en place du mandat de gestion	●		●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●		●	
Délivrance des quittances et reçus	●		●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●		●	
Révision des loyers	●		●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●		●	
Décompte lors du départ du locataire	●		●	
Gestion des provisions pour charges	●		●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●		●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●		●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●		●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●		●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●		●	
Demande de devis pour travaux	●		●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●		●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●		●	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	●		●	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	●		●	
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	●		●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL		Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○		●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○		●	250 € TT
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie) – Livraison appartement neuf	○		●	150 € TTC
En cas de rupture de mandat par le bailleur (état des lieux de sortie)	●		●	3 € /m ² TTC